



FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le printemps arrive, les Coucoux réapparaissent !!!

Chassez le naturel, il revient au galop, en effet le 1^{er} mars dernier lors de la séance de la CNSIS plénière, une « pseudo » organisation syndicalo-corporatiste s'est targuée de ne représenter que les PATS !! Il doit être important pour eux d'exister !!!!

FOSIS a en revanche répondu que nous représentons l'ensemble des agents des SDIS, et de ce fait avons de nouveau interpellés les élus de la CNSIS et plus particulièrement Madame la Vice-Présidente sur la question de faire siéger les PATS au sein de l'instance CATSIS.

En réponse à cette intervention, Madame TRONDEL a confirmé que ce dossier devrait aboutir avant la fin de l'année 2018 comme, elle s'y était engagée l'an dernier.

Depuis de nombreuses années (2011), FOSIS ne cesse de porter cette revendication auprès de nos plus hautes instances. La persévérance de notre travail auprès des élus, conjuguée au poids d'une organisation syndicale représentative, fédérée et confédérée telle que FORCE OUVRIÈRE, finie toujours par payer. Mais nous resterons vigilants tant que les textes qui permettront aux PATS d'être présents dans toutes les instances des SIS n'auront pas été publiés et appliqués. Crier victoire aujourd'hui serait malhonnête, si elle est proche, elle n'est pas pour autant acquise.

La reconnaissance des PATS comme de véritables agents des SIS siégeant au sein des CATSIS et CASDIS leurs permettra d'avoir toute la considération légitime qu'ils méritent dont FOSIS aura bien été le grand investigateur.

Enfin, sur le dossier à l'ordre du jour de la CNSIS, le projet de décret portant sur la création d'une agence nationale des systèmes d'alertes et des communications, FOSIS a été bien seul à intervenir sur le sujet.

Pourtant, les conséquences de la création d'une telle agence pour les SPP et surtout les PATS servant les CTA CODIS seront lourdes de conséquences.

Ce projet de décret ouvre une énorme brèche à la mutualisation des salles opérationnelles et à l'arrivée des financements privés voir étrangers dans les systèmes d'alertes.

Si nos interventions et nos questions ont interpellés les élus de la CNSIS dont certains nous ont rejoint dans nos positions, les réponses de l'administration parfois absentes parfois bien trop vagues nous ont amené à ne pas voter favorablement ce dossier.

***Il est facile de s'autoproclamer de la paternité d'un sujet encore
faut-il le défendre dans les instances...
FOSIS s'attachera sur ce dossier d'une très grande importance
pour les SDIS, à défendre les intérêts des agents et de notre service
public de secours.***